Image not found or type unknown

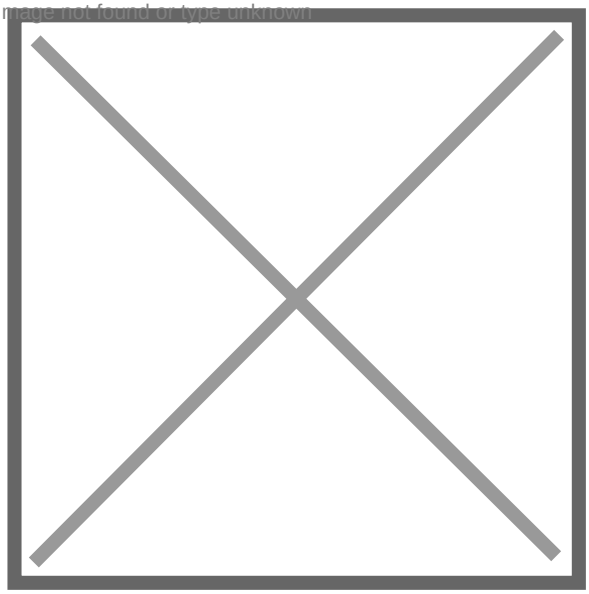

Comment annuler la caution engagée pour le cédant

Par **sand13**, le **22/04/2013** à **02:42**

Bonjour,
suite à la cession de mon bail commercial, la caution qui s'était engagée à payer pour mon compte (le cédant) est restée la caution du cessionnaire.
Peut-on annuler cette clause et si oui comment?
En fait, lors du 1er rendez-vous chez le notaire, il était question d'un nouveau bail avec annulation évidemment de la caution pour le repreneur et au 2ème rendez-vous (jour de la signature), j'apprends que c'est une reprise de bail. Évidemment personne n'a jugé bon de m'en informer et n'étant pas une spécialiste, je ne savais pas que cela aller réengager la personne qui s'était portée caution pour moi.
Le cessionnaire paye correctement ses loyers mais il est arrivé qu'il ait 1 ou 2 jours de retard et là, l'agence immobilière qui gère le local envoie directement un courrier à ma caution (qui n'est pas d'accord pour le rester!).
Merci de votre aide!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés